



**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
SYNTHÈSE DE LA SÉANCE DU LUNDI 7 juin 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 7 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Cliousclat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes de Cliousclat, sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2021

Etaient présents : Mme Annie BOUIX, M. Gilbert CHAREYRON, M. Jean-François CHARRY, M. Guy DALMASSO, Mme Sophie DURET, M. Charles LEBLANC. Mme Thérèse MARLHENS, M. Olivier MONTEUX, M. Christian PERRIER, Mme Lore SIMIAND, Mme Anne Christine WO-YEN

Procuration : M. Philippe ARCHIMBAUD à M. Gilbert CHAREYRON

Absents : M. Jean-Louis BOREL, Mme Ilona DUMAS, M. Philippe KREBS,

Secrétaire de Séance : Mme Anne Christine WO-YEN

M. Le Maire procède donc à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal et désignation du secrétaire de séance.
2. Demande de subvention auprès du département pour une aire de jeux et aires de détente
3. Attribution d'une aide financière pour un voyage d'étude sur le loup à Mlle Isis Gunther
4. Départ à la retraite de Mme Marie AVERTY
5. Défusion entre l'école de Mirmande et de cliousclat, validation des horaires et nom de l'école
6. Achat de la parcelle AB 271
7. Questions diverses.

**1. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2021 a été transmis à chacun des membres du Conseil avec la convocation.

M. Charles LEBLANC précise qu'une erreur a été commise sur le compte-rendu du conseil municipal. En effet il était absent excusé et non absent..

**Adopté à l'unanimité**

**2. Demande de subvention auprès du Département pour une aire de jeux et aires de détente**

Le Maire explique que la commune a pour projet d'installer une aire de jeux au Pré Signol, et plusieurs aires de détente sur la commune. Le devis de direct Jeux pour un montant de 5 192.56€ HT a été retenu. Il convient également de prendre en compte les frais de fournitures inhérents à ces installations d'un montant estimés à 1331.01€ HT.

Le cout total de l'opération s'élevant à 6523.57€ HT

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. Le maire à solliciter une subvention de 40% auprès du Département soit 2 609.43€.

M. Charles LEBLANC précise qu'il serait opportun de demander une subvention supplémentaire Jeunesse et Sport. Il est répondu que la demande sera faite.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **3. Attribution d'une aide financière pour un voyage d'étude sur le loup à Mlle Isis Gunther**

Mlle Isis Gunther est venue présenter son projet à l'assemblée.

Elle sollicite un soutien financier pour un voyage d'étude. Grâce à une bourse de l'association Zellidja, Mlle Gunther va effectuer un voyage dans les Alpes de différents pays (France, Italie, Suisse, Liechtenstein, Slovénie). L'objet de l'étude est la controverse liée à la relation homme-loup, selon les territoires et les citoyens alpins. Il s'agit d'aborder le loup selon différentes perspectives et de rencontrer des bergers, des scientifiques, des citoyens.

Il est donc proposé au conseil d'accorder une subvention exceptionnelle pour le voyage de Mlle Gunther à hauteur de 150€

A son retour, la commune lui demandera de présenter une petite rétrospective de son voyage et espère pouvoir ajouter un aspect pédagogique en invitant les élèves des écoles de Cliousclat et Mirmande.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **4. Départ à la retraite de Mme Marie AVERTY**

M. Le Maire explique que Mme Marie AVERTY, agent administratif en charge de l'Agence Postale, prend sa retraite le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'offrir à Mme Marie AVERTY des chèques cadeau d'une valeur maximum de 450€.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **5. Défusion entre l'école de Mirmande et de Cliousclat, validation des horaires et nom de l'école**

Le Maire explique au conseil municipal qu'en 2011 l'académie de Grenoble a demandé la fusion des écoles de Cliousclat et de Mirmande.

L'arrêté de carte scolaire du 14/04/2011 précisait la mesure suivante » Fusion des écoles Cliousclat/Mirmande. Création d'une école primaire à Cliousclat à 5 classes ». Cela a entraîné la fermeture administrative de l'école de Mirmande.

Les deux communes ont donc reçu un courrier en janvier 2021 de l'académie de Grenoble expliquant que l'école de Mirmande était administrativement fermée.

Plusieurs rencontres ont été réalisées entre l'inspectrice de la circonscription de Crest et les maires. Afin de régulariser la situation, il est donc demandé aux écoles de Cliousclat et de Mirmande d'annuler cette fusion de 2011 et de formaliser la défusion des écoles du RPI et ainsi procéder à la réouverture administrative de l'école de Mirmande.

Il est également demandé aux communes de valider les horaires des écoles comme suit :

Cliousclat :

Lundi/mardi/jeudi et vendredi : 8h50-11h50/13h20-16h20

Mercredi et samedi : pas de cours

Le nom de l'école sera : Ecole communale de Cliousclat

## **Adopté à l'unanimité**

### **6. Achat de la parcelle AB 271**

M. Le Maire explique que la commune souhaite agrandir son cimetière. En effet il ne reste plus beaucoup de concessions à vendre.

La parcelle AB 271 (superficie 1401m<sup>2</sup>) fait partie des emplacements réservés au PLU de la commune (emplacement R13). M. Le Maire a contacté les propriétaires et un géomètre afin de borner le terrain pour une future acquisition.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens immobiliers,

Vu l'inscription au budget du montant nécessaires à l'acquisition,

Vu la proposition faite par la commune à M. D'Arcimoles, propriétaire, d'acheter la parcelle au prix de 3.50€ le m<sup>2</sup>,

## **Adopté à l'unanimité**

### **7. Questions diverses**

- **Elections départementales et régionales**: M. Le Maire rappelle que les élections départementales et régionales se dérouleront le 20 et 27 juin 2021.

Le bureau de vote a été délocalisé à la salle des fêtes afin de répondre à toutes les contraintes sanitaires.

- **Fête de la Musique** : Initialement, la fête de la musique devait être organisée entre la commune de Cliousclat et de Mirmande avec la participation de l'APNE (association pour nos enfants).

M. Guy DALMASSO donne lecture du protocole reçu en mairie et s'interroge sur la pertinence de maintenir cet évènement au vu des contraintes sanitaires. Les élus proposent de réfléchir à un report.

M. Le Maire consultera M. Maclin, maire de Mirmande afin de prendre une décision définitive.

**Fin de la séance à 20h37**



